

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

KIBUNGU



4587

CENTRE DE NEGOCE DE KAREMBA
Parcelle n° 16

CONTRAT DE RENOUELEMENT DE BAIL
entrant en cours le 1.1.56 au 31.12.1956.

Entre les parties

L'Administration Territoriale de Kibungu d'une part
&
Monsieur Habimana Chr. d'autre part, il a été convenu
que le contrat intervenu le 1.7.1952 est renouvelé
au 1.6.1956 pour un terme d'un an aux mêmes conditions
sauf en ce qui concerne le loyer qui est porté à la somme
de quatre cents francs.
Il ne peut y avoir qu'un seul magasin sur le terrain.

Ainsi fait à Kibungu, le 1.6.1956.-

L'Administrateur de Territoire,
POCHET M.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Agent Territorial,
DUPUIS J.-

Le Locataire,
HABIMANA Chr.

Habimana Chrizant

10
[Signature]

Henri Collard

COMMERÇANT ET ENTREPRENEUR

RWAMAGANA - RUANDA.

B. P. 62 KIGALI

B. C. B. USUMBURA 2702

RC 826

ATA

1253 TF

11/6/55

Objet
Parcelle
n° 16
Karembo.

Rwamagana, le 8 juin 1955

Monsieur l'Administrateur
Territorial à Kibungu

Monsieur l'Administrateur

En réponse à votre lettre du 4 juin
j'ai l'honneur de vous rappeler
que j'ai renoncé à la location
de la parcelle de Karembo par une
lettre datée du 17 décembre 1954
que je vous ai fait parvenir par
recommandé du 13-12-54 - n° 526 du
répissé —

Je vous prie d'agréer
monsieur l'Administrateur
l'assurance de ma considération
la plus distinguée

Collard